

Quelle est la couverture vaccinale contre la Covid-19 des personnes en situation de précarité?

Données du 27 décembre 2020 au 17 octobre 2021

Résultats clés

Une couverture vaccinale plus faible qu'en population générale (≥ 18 ans)

74,9 % pour au moins une dose (vs 89,3 % en population générale)

72,7 % pour la vaccination complète (vs 87,3 % en population générale)

Une différence de couverture vaccinale avec la population générale plus marquée chez les jeunes

-26,7 points chez les 18-24 ans

-19,9 points chez les 25-29 ans

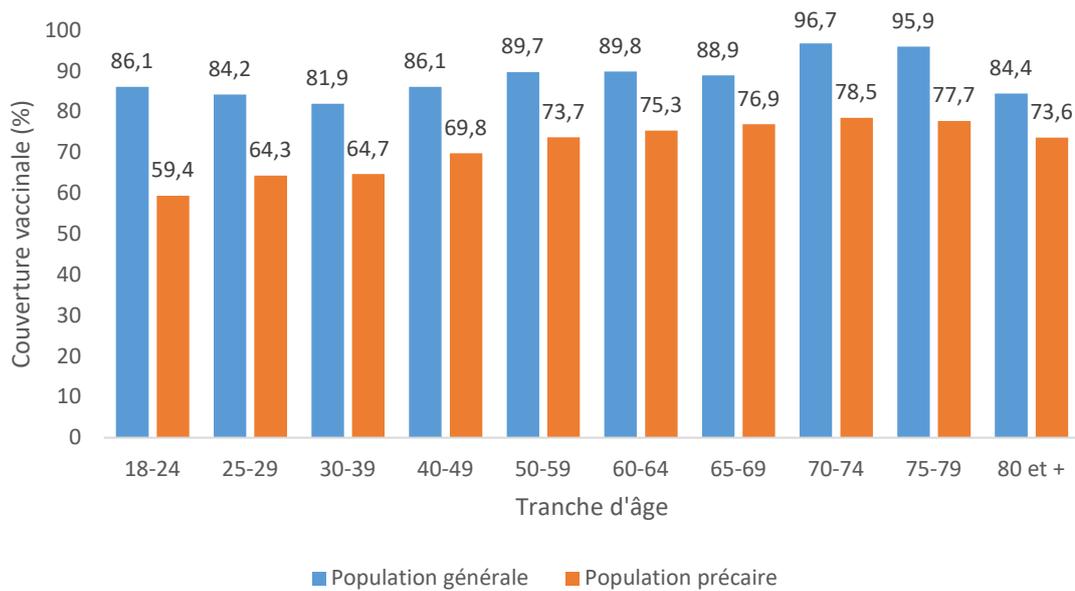
► Méthode

Dans la base VACCIN-COVID, la cohorte de la population précaire est constituée d'un peu plus de 172 000 personnes. Ces personnes ont été identifiées par la CNAM car elles avaient une Complémentaire Santé Solidaire (C2S), elles bénéficiaient de l'Aide Médicale d'Etat (AME), elles étaient sous tutelle, ou sans accès aux droits de l'assurance maladie (réfugiées ou demandeurs d'asile).

► Résultats

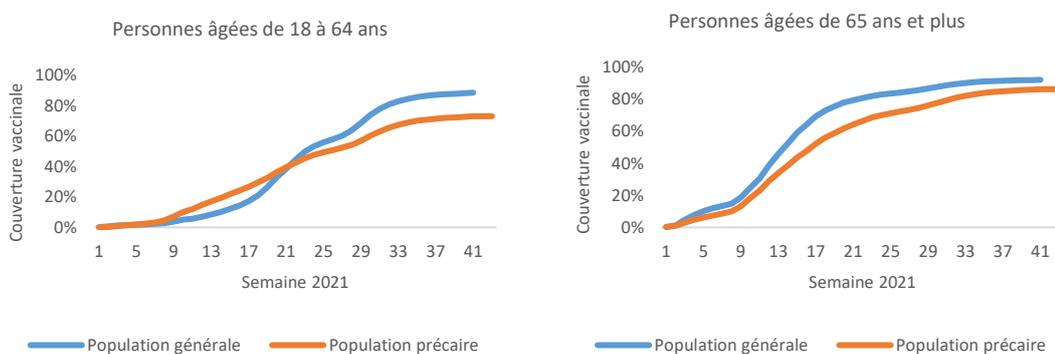
Au 17 octobre 2021, la couverture vaccinale, contre la COVID-19, des personnes précaires âgées de 18 ans et plus était de 74,9% pour au moins une dose et de 72,7% pour la vaccination complète. Elle était plus basse que dans la population générale dans laquelle elle s'élevait respectivement à 89,3% et 87,3%. La couverture vaccinale de la vaccination complète était plus faible parmi les personnes précaires dans toutes les tranches d'âge. Les différences de couvertures vaccinales entre population précaire et population générale étaient plus marquées chez les plus jeunes, -26,7 points chez les 18-24 ans et -19,9 points chez les 25-29 ans (Figure 1).

Figure 1. Couverture vaccinale de la vaccination complète contre la COVID-19 par tranches d'âge dans la population générale et parmi les personnes précaires en France (Données du 27 décembre 2020 au 17 octobre 2021)



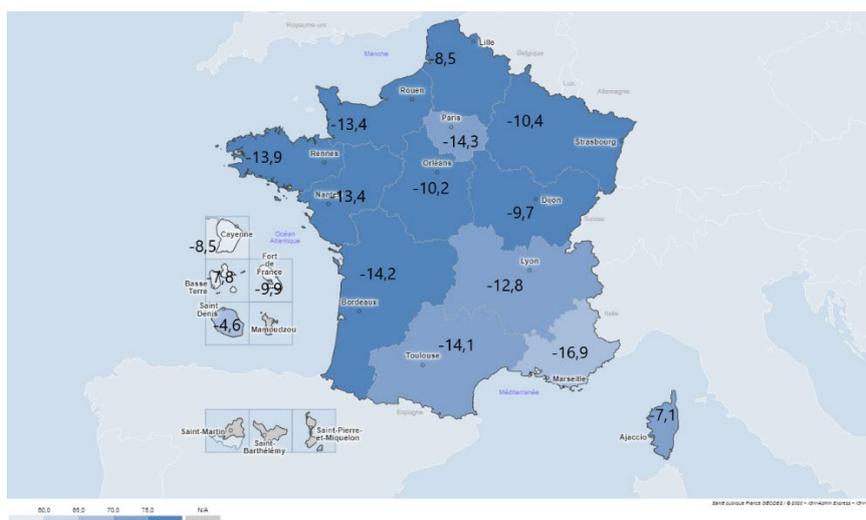
Parmi les personnes âgées de 18 à 65 ans, la couverture vaccinale au moins une dose a progressé légèrement plus vite parmi les personnes précaires par rapport à la population générale jusqu'en semaine 22 (31 mai au 6 juin) et plus lentement ensuite. Chez les personnes précaires âgées de 65 ans et plus, la couverture vaccinale a toujours été plus basse que dans la population générale cependant, alors que le niveau de couverture vaccinale était proche en début d'année (-1,7 points en semaine 3), on observe un décrochage à partir de la semaine 9, du 1^{er} au 7 mars (- 5,6 points) (Figure 2).

Figure 2. Évolution hebdomadaire de la couverture vaccinale au moins une dose pour les personnes précaires et la population générale en France, par tranche d'âge (Données du 27 décembre 2020 au 17 octobre 2021)



L'analyse géographique montre que les couvertures vaccinales des personnes précaires les plus faibles étaient en Ile de France, dans les régions du quart Sud-Est de la France et dans les DOM. Dans toutes les régions, ces couvertures vaccinales étaient inférieures à celles en population précaire. Les différences allaient de -4,6 points à la Réunion à -16,9 points dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Figure 3).

Figure 3. Couverture vaccinale de la vaccination complète contre la COVID-19 parmi les personnes précaires par région en France et différences entre la couverture vaccinale complète en population générale et dans la population précaire (données du 27 décembre 2020 au 17 octobre 2021)



► Discussion

Les résultats de cette analyse sont à prendre avec précaution. Nous ne connaissons pas la représentativité de l'échantillon mais il représente une faible part de la population des personnes précaires. Il compte en effet environ 172 000 personnes et la population des seuls bénéficiaires de la C2S a été estimée en 2020 à 7,7 millions de personnes (source CNAM). De plus, nous ne disposons pas de la répartition des personnes en fonction des catégories de personnes identifiées (bénéficiaires de la C2S, de l'AME, personnes sous tutelle, sans accès aux droits de l'assurance maladie (réfugiés, demandeurs d'asile).

Les données analysées montrent une plus faible couverture vaccinale parmi les personnes précaires par rapport à celle en population générale. Cette différence est plus marquée dans les tranches d'âge les plus jeunes et notamment chez les 18-24 ans (-26,7 points).

La couverture vaccinale parmi les personnes précaires âgées de moins de 65 ans a progressé légèrement plus vite que dans la population générale jusqu'en semaine 22, semaine correspondant à la généralisation de la vaccination à l'ensemble de la population adulte. Cela peut traduire un suivi comparable voire légèrement meilleur des recommandations vaccinales pour les personnes prioritaires ciblées en début de campagne (personnes présentant des comorbidités, les comorbidités étant plus fréquentes chez les personnes en situation de précarité par rapport à la population générale) et précaires par rapport à la population générale, reflet possible d'une attention particulière portée à ces populations qui cumulent les facteurs de vulnérabilité, par les associations et les travailleurs sociaux.

On ne retrouve pas cette inversion de tendance au cours du temps pour les personnes âgées de 65 ans et plus. En revanche, on remarque qu'au moment où la couverture vaccinale augmente plus fortement dans la population générale, à partir de la semaine 9 (début mars), l'écart se creuse avec la couverture vaccinale des personnes précaires. Les régions où la couverture vaccinale des personnes précaires est la plus faible sont assez identiques à ce que l'on retrouve en population générale c'est-à-dire le quart Sud-Est de la France, l'Île-de-France et surtout les DOM.

La démarche de mobilisation des connaissances sur la lutte contre la COVID-19 auprès des personnes en grande précarité a mis en exergue l'importance de principes fondamentaux pour favoriser la couverture vaccinale :

- s'appuyer sur les approches « bottom up » qui intègrent les acteurs locaux et le travail collaboratif entre les acteurs du secteur social et du secteur médical sur le terrain, ainsi qu'au niveau départemental, régional et national ; les stratégies complémentaires de l'aller vers via des équipes mobiles et du ramener vers (centres de vaccination dédiés ou grand public avec un chemin facilité : pas de temps d'attente, sans rendez-vous, porte dédiée à part, accompagnement par professionnels de santé ou du social) ; ainsi que de l'importance d'engager et de mobiliser des relais communautaires ;
- d'adapter les communications aux populations, mieux outiller les travailleurs sociaux en ce sens. Santé publique France a ainsi adapté ses outils de communication pour une information claire et accessible à tous et s'engage dans un processus d'évaluation des outils d'Information, d'éducation et de communication auprès de ces populations.

Citer ce document : Quelle est la couverture vaccinale contre la Covid-19 des personnes en situation de précarité ? Données du 27 décembre 2020 au 17 octobre 2021. Le point sur. 21 octobre 2021. Saint-Maurice : Santé publique France, 4 p. Directrice de publication : Pr Geneviève Chêne. Dépôt légal : 21 octobre 2021